

Recueil des données provenant du secteur privé

1 Introduction

Pour la cinquième fois, l'IHP+ organise un cycle de suivi de l'efficacité de la coopération au développement dans le secteur de la santé. Les gouvernements, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et d'autres acteurs dans le domaine de la santé, y compris le secteur privé, sont invités à prendre part à ce suivi.

Le Consortium IHP+Results (appelé **IHP+R**) a été chargé d'en gérer le processus de suivi.

2 Indicateur et composantes des indicateurs

Pour le secteur privé, les informations seront recueillies afin d'évaluer l'indicateur suivant :

Degré de participation des acteurs du secteur privé dans le développement et la mise en œuvre de politiques de santé équitables, efficaces et effectives

Les réponses aux questions suivantes permettront d'effectuer cette évaluation :

1. Quelles sont les possibilités octroyées par les pouvoirs publics aux associations professionnelles, aux syndicats et aux acteurs du secteur privé, leur permettant de participer effectivement aux activités de programmation et de suivi des politiques du secteur de la santé ?
2. Dans quelle mesure les mécanismes qui garantissent que les associations professionnelles et industrielles dans le secteur de la santé sont responsabilisées à fournir des produits de qualité et des services efficaces, sont-ils efficaces ?
3. Le soutien apporté par les partenaires au développement aux associations professionnelles et aux syndicats pour encourager leur contribution au développement, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de santé est-il réellement tangible ?
4. Le cadre réglementaire et législatif national favorise-t-il le développement et l'engagement actif des associations professionnelles et des syndicats dans la politique de santé nationale ?

3 Le secteur privé

Le recueil des données provenant des acteurs du secteur privé dans le secteur de la santé dépasse le cadre de cette évaluation. La consultation avec le secteur privé se limite donc aux consultations avec les organisations qui représentent des intérêts privés dans les prestations de services de santé. Ces organisations varient d'un pays à l'autre. Elles peuvent inclure :

- Les syndicats et les associations professionnelles des travailleurs de la santé
- Les associations du secteur public et les autres associations thématiques des professionnels de la santé
- Les groupes d'intérêt privé ou les organisations représentant, par exemple, les assurances de soins de santé, les hôpitaux privés, les cliniques privées /cabinets de soins de santé ou l'industrie pharmaceutique dans le pays.

4 Échantillonnage

L'échantillonnage est ciblé, opportuniste et adapté au contexte local. Nous estimons que le nombre d'organisations éligibles dans chacun des pays sera limité et qu'elles disposeront d'un siège ou d'une représentation, en général, dans la capitale. L'expert national, en coopération avec les institutions nationales (ministère de la Santé, autres ressources publiques, syndicats, etc.) préparera un catalogue des organisations qui répondent aux définitions figurant ci-dessous. Dans la mesure du possible et du raisonnable, ces organisations seront invitées à participer aux consultations nationales.

Le format des consultations peut varier d'un pays à l'autre, et nous anticipons toutefois que, dans la plupart des pays, elles se dérouleront sous forme de petites réunions de groupe.

5 Collecte des données et chemin des données

Pour les consultations du secteur privé, l'ordre du jour des consultations sera défini au niveau local. Cependant, il s'articulera autour d'une séquence de thèmes qui serviront d'intitulés aux rubriques du modèle sur lequel se base le rapport. L'analyse transversale des données sur les problèmes soulevés concernant des thèmes spécifiques dans tous les pays participants sera alors possible.

Le rapport de consultation sera préparé par l'expert national et validé par les participants. Il sera alors soumis au point focal de l'IHP+ au ministère de la Santé, et au centre d'assistance de l'IHP+R afin de réaliser l'agrégation de cette information et des analyses réalisées à l'échelle globale ou régionale. Dans ce rapport, le fait que les opinions du secteur privé soient anonymes ou non dépendra de la position consensuelle adoptée par les participants. Cette décision sera établie à l'ouverture des consultations.

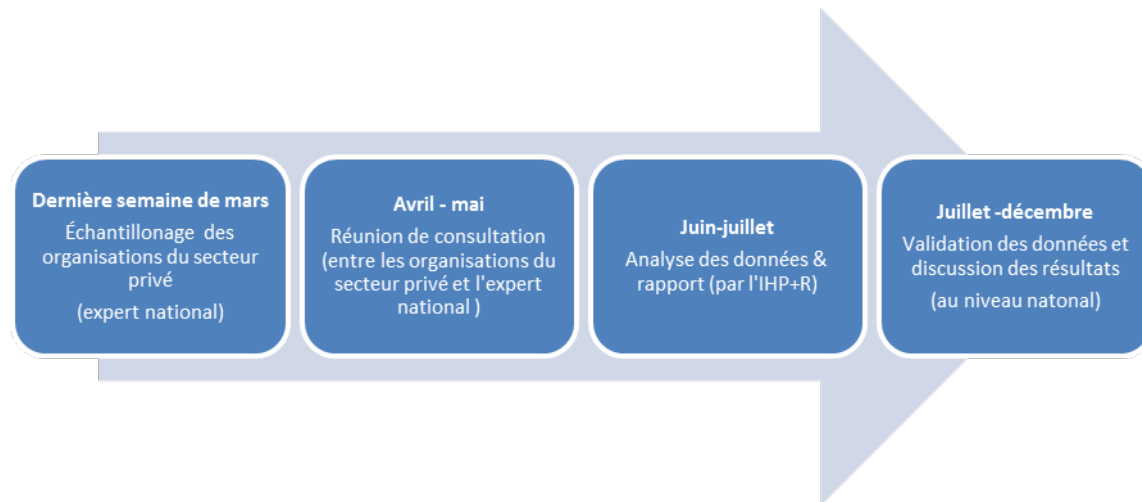
Le rapport de la réunion de consultation devra être soumis au ministère de la Santé et au centre d'assistance de l'IHP+R **avant le 31 mai 2016**.

6 Discussion des résultats au niveau national

L'information collectée à l'aide des consultations avec le secteur privé sera synthétisée et présentée à l'expert national (ou une personne déléguée) au cours de la réunion de clôture entre les parties prenantes, qui est organisée par le ministère de la Santé, et au cours de laquelle les résultats de l'étude, notamment ceux concernant les pouvoirs publics, les partenaires au développement, les OSC et les acteurs du secteur privé seront examinés. La participation du secteur privé à cette réunion sera décidée par les organisateurs. Elle pourra être différente d'un pays à l'autre.

7 Calendrier

Figure 1 : Calendrier pour le cycle de suivi 2016 de l'IHP+



Annexe 1 : Thèmes de la réunion de consultation

La réunion de consultation doit être organisée de la manière qui correspond le mieux au contexte national.

L'objectif de cette réunion est de mieux comprendre la manière dont les organisations du secteur privé considèrent la mesure dans laquelle le cadre national favorise leur participation dans les processus de politique de santé.

Les réunions de consultation sont organisées par le consortium international qui gère la revue de performance de l'IHP+ en coopération avec (insérer le nom de l'institution nationale ou de l'expert national), au nom du ministère de la Santé.

Les rapports de consultations seront préparés par l'expert national qui a été engagé par l'IHP+R et seront validés par les participants et le ministère de la Santé. Sur demande, les noms des personnes et des organisations qui participent aux consultations seront supprimés avant le processus de validation. Le rapport validé sera alors inclus dans la synthèse présentée au cours de la réunion de clôture organisée par le ministère de la Santé. Il sera également utilisé pour servir d'information au rapport de performance 2016 de l'IHP+.

Vous trouverez ci-dessous un catalogue des thèmes pouvant servir à l'ordre du jour de la réunion de consultation. La réunion devra permettre de produire une synthèse préparée à partir d'un modèle comportant des intitulés pour chaque thème.

Les différents points figurant dans chaque rubrique sont des suggestions de sujets de discussion. Cette liste ne doit pas être utilisée comme un questionnaire.

Thème 1 : Les pouvoirs publics encouragent-ils la participation des acteurs du secteur privé dans les processus de politique de santé ?

- Dans quelle mesure les activités du secteur privé dans le secteur de la santé sont-elles alignées avec les priorités nationales et la politique nationale ?

- Existe-t-il des processus ou des mécanismes de partenariat de santé dans lesquels les syndicats, les associations professionnelles et les autres groupes du secteur privé sont invités à participer, en tenant compte des groupes de travail technique, des réunions périodiques entre parties prenantes, de l'évaluation conjointe des stratégies de santé, des revues annuelles conjointes du secteur de la santé, de la préparation des principales propositions de financement, de la préparation du plan stratégique du secteur de la santé, des forums/partenariats public-privé spécifiques, etc.
- Ces processus se déroulent à l'échelle nationale et/ou locale ?
- Dans quelle mesure le ministère de la Santé fournit-il, en quantité suffisante et rapidement, des informations aux organisations du secteur privé afin de faciliter le caractère constructif et coordonné des efforts qu'elles déploient dans les processus de santé publique ?
- Existe-t-il des mécanismes permettant d'obtenir des commentaires à posteriori sur la manière dont la contribution des différents acteurs a été prise en considération ?
- Ces processus permettent-ils une participation du secteur privé active et sur un pied d'égalité ?
- Quelle initiative préconiserez-vous pour améliorer l'inclusion des acteurs du secteur privé dans les processus de partenariats relatifs aux politiques de santé ?
- Quels sont les éléments qui peuvent stimuler ou décourager le secteur privé à participer au dialogue sur la politique de santé ou à travailler avec les pouvoirs publics ?

Thème 2: Existents-ils des mécanismes ou des structures du secteur privé pour assurer la responsabilité du secteur privé à fournir des produits de qualité et des services efficaces?

- Existe-t-il des mécanismes d'accréditation ou de certification des cliniques, des hôpitaux, des laboratoires, des pharmacies, ou des professionnels de la santé?
- Les organismes représentants du secteur privé ont-ils participé à l'établissement de normes d'accréditation ou de certification ou de toute autre manière dans le processus d'accréditation ou de certification?
- Dans quelle mesure les acteurs du secteur privé diffusent-ils l'information concernant leurs opérations et leurs ressources au ministère de la Santé (par ex. les données d'information de santé à inclure dans le HMIS ; les données concernant les ressources humaines, les ressources financières) ?
- Les associations professionnelles ou industrielles qui représentent les professionnels de la santé, les collèges privés et les universités, les cliniques privées ou les hôpitaux, les pharmacies, les laboratoires médicaux, industries des produits pharmaceutiques, ou les fournisseurs d'assurance-maladie publient-ils des rapports annuels ou maintiennent-ils des sites Internet pour informer le public sur les activités de leurs membres?

Thème 3 : Les partenaires internationaux soutiennent-ils la participation du secteur privé dans les processus de politique de santé ?

- Tant au cours des consultations avec les différents acteurs que dans les autres systèmes participatifs inhérents à leurs programmes, les partenaires internationaux impliquent-ils des organisations du secteur privé ?
- De quelle manière impliquent-ils le secteur privé ?
- Quels sont les résultats concrets et les contraintes présentés par la collaboration des acteurs du secteur privé avec les partenaires internationaux ?
- Les partenaires internationaux apportent-ils un soutien d'ordre technique ou financier destiné à renforcer la présence du secteur privé dans le secteur de la santé ? (par ex. soutien aux associations professionnelles ou syndicats ; soutien direct apporté au secteur comme par l'intermédiaire de subventions préfinancées pour des médicaments contre le paludisme ou des moyens de contraception ; etc.)

- Dans le cadre de la collaboration avec les acteurs du secteur privé, les partenaires au développement encouragent-ils et soutiennent-ils la participation des acteurs du secteur privé dans les forums de partenariats pour la santé ?
- Quelle initiative émanant des partenaires de développement préconiserez-vous pour renforcer la participation des acteurs du secteur privé dans les processus de politique de santé ?

Thème 4 : Quel est le niveau d'autonomie des organisations du secteur privé (comme les syndicats et les associations professionnelles) pour organiser et présenter leurs opinions ?

- Les syndicats, associations professionnelles ou les groupes du secteur privé disposent-ils d'une certaine autonomie pour s'organiser et s'inscrire ? (S'il existe des barrières qui entravent la formation et l'inscription, quelles sont-elles ?)
- Les syndicats et les associations professionnelles sont-ils reconnus en tant qu'interlocuteurs qui représentent les travailleurs du secteur de la santé dans les négociations avec les pouvoirs publics et les autres instances patronales ?
- Existe-t-il un système d'accréditation pour les exploitants du secteur privé (hôpitaux, laboratoires, pharmacies, professionnels) ? Les organisations représentant le secteur privé participent-elles à l'élaboration des normes d'accréditation ou d'une manière quelconque au processus d'accréditation ?
- Quelle initiative préconiserez-vous pour consolider le niveau de formation des organisations qui représentent les intérêts du secteur privé (employeurs et employés) dans le secteur de la santé ?